

Interfédérale Fonction publique du 21 mars 2014

Huit organisations (la CGC étant excusée) se sont réunies dans les locaux de l'UNSA ce vendredi 21 mars. La réunion se tenait dans le droit fil des interpellations faites auprès du gouvernement, en décembre puis en janvier, sur les problématiques salariales.

Un large accord s'est fait autour de deux priorités : les rémunérations et le pouvoir d'achat d'une part, la qualité des emplois dans les trois versants d'autre part (adéquation besoins-moyens, accroissement de la précarisation).

Seule FO ne l'accepte pas. Elle s'ancre dans un positionnement interprofessionnel contre le pacte de responsabilité et refuse toute autre plate-forme.

L'éventualité d'une action en mai est posée, chaque organisation devant se retourner vers ses instances pour arrêter son positionnement, notamment sur les modalités que cette action pourrait prendre.

Evolutions du comité interministériel d'action sociale (CIAS)

Deux réunions d'échange avec la DGAFP ont eu lieu. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du CIAS. Sur la table des discussions, on trouve actuellement :

- Instauration d'une tranche de bonification de 35% du chèque-vacances pour les agents de moins de 30 ans. Mise en œuvre au 1er avril 2014.
- Extension du délai de dépôt des demandes d'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) de 4 à 6 mois entre la date de signature du protocole de location et le dépôt de la demande. Mise en œuvre au 1er septembre 2014.
- Élargissement du barème de ressources à une 6ème tranche pour l'octroi de l'aide au maintien à domicile (AMD) dans la fonction publique de l'État. Mise en œuvre au 1er juillet 2014.
- Instauration d'un barème de ressources spécifiques aux ultra-marins. Expérimentation au dispositif chèque-vacances avant généralisation. Mise en œuvre au 1er janvier 2015.
- Un projet d'évolution du CIAS et des SRIAS vers un fonctionnement comparable au CSFPE pour une mise en œuvre en 2015.

Deux autres réunions sont prévues : l'une sur l'information des agents du contenu de l'action sociale et l'autre pour présenter une synthèse des changements qui seront décidés pour 2014 et 2015.

Enfin, une négociation plus globale sur l'avenir du CIAS est prévue après les élections professionnelles.

Commission centrale d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CCHSCT)

La CCHSCT de la Fonction publique de l'Etat s'est réunie le 6 mars 2014, avec à l'ordre du jour :

- Une Première présentation de modification du décret 82-453 relatif à l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention, sur trois points :
 - transposition de la loi du 20 juillet 2011 et les décrets d'application du 30 janvier 2012 relatifs à la réforme de la médecine du travail ;
 - mise en application des mesures de l'accord RPS sur la médecine de prévention) ;
 - mise en application de l'accord RPS sur les moyens donnés aux membres des CHSCT.

Le texte sera revu lors de la prochaine CCHSCT de mai et sera examiné au CSFPE qui suivra.

- Bilan 2012 de l'application de la réglementation en matière d'hygiène, sécurité et prévention médicale dans la Fonction publique de l'Etat ;
- Préconisations de la CCHSCT en matière de document unique d'évaluation des risques professionnels.
- Informations sur la suite de l'accord RPS.

Prévention des risques psycho sociaux (RPS)

Les travaux se poursuivent depuis la signature de l'accord du 22 octobre sur la prévention des risques psycho sociaux dans la Fonction publique, dont ceux menés dans le cadre du comité de suivi de l'accord. L'UNSA s'y est impliquée pour obtenir la mise en ligne d'outils de communication pour les agents ainsi que divers outils destinés à accompagner les administrations et les représentants des personnels des CHSCT pour la concrétisation de l'accord. Une première étape a été franchie car des outils sur la mise en œuvre des plans de prévention sont enfin en ligne sur le site de la Fonction publique.

Manque encore la lettre du Premier ministre, en cours de signature, qui concrétisera l'implication du gouvernement sur ce dossier de la prévention des risques psycho sociaux.

(voir l'article sur le site [UNSA Fonction publique](http://www.unsa-fp.org))

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 12 mars

Le CSFPT, réuni en séance plénière, a examiné plusieurs textes et thèmes.

- En particulier, un rapport sur l'accès à l'action sociale dans la fonction publique territoriale, rédigé dans le cadre de l'autosaisine du CSFPT, a été adopté à l'unanimité. Les progrès sont notables depuis la loi du 19 février 2007 relative à la FPT, qui pose le principe de la mise en œuvre obligatoire d'une action sociale par les collectivités et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents. Un engagement à aller plus loin a également été pris à l'unanimité.
- Sergents et adjudants de sapeurs pompiers professionnels (SPP) - Deux projets de décrets visent la revalorisation des grilles de catégories C pour les sergents et adjudants (SPP).
- L'UNSA regrette que les engagements de revalorisation pour l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique au 1^{er} février 2014 ne soient pas tenus. En effet, les SPP ne bénéficieront de l'augmentation qu'au plus tôt le 1^{er} mai.
- Formation et concours des policiers municipaux - Deux projets de décrets ont reçu un avis favorable unanime. Ils visent à prendre en compte l'expérience professionnelle des policiers municipaux dans la formation initiale, et à mettre en place des tests psychotechniques pour le recrutement de ces agents. Ces dispositions seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.
- Concernant le décret sur la mise en œuvre du vote électronique pour les élections professionnelles, un avis défavorable a été émis. Pour sa part, l'UNSA considère que le texte ne présentait pas les garanties nécessaires, notamment pour l'amélioration du taux de participation. D'autre part, le cahier des charges s'avère trop complexe et coûteux !

Enfin, la présentation du projet de loi de décentralisation a été repoussée à une date ultérieure.

Contractuels de la Fonction publique : de nouvelles avancées

Le 3^{ème} comité de suivi de l'accord du 31 mars sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la Fonction publique s'est tenu le 24 mars. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour :

- Premiers éléments de bilan de l'application de la Loi 2012-347 (du 12 mars) sur les recrutements réservés
- Suite des propositions de rédaction pour la deuxième vague de modification du décret 86-83 qui gère les agents contractuels.

Après la publication, le 22 mars, du texte actant de nouveaux droits pour les contractuels, une nouvelle vague d'avancées pour ces personnels est en voie de concrétisation. L'UNSA s'en félicite car c'est le sens de sa signature de l'accord du 31 mars et de son implication dans les travaux du comité de suivi.